



Problème avec le syndic de copropriété

Par **pierre perico**, le **17/02/2010** à **18:15**

Bonjour,
Je suis depuis 4 ans propriétaire d'un appartement dans une copropriété sise à Chennevières-sur-Marne (94). Au mois d'avril 2009 cet appartement a été la proie d'un incendie qui a tout dévasté. L'assurance du syndic qui avait en charge de faire effectuer les travaux traine les pieds depuis lors.
Elle dit avoir fait faire deux devis qui présentent une différence de 10.000 Euros et qu'elle n'arrive toujours pas à trancher. Je suis loin de comprendre cette raison.
En attendant, je n'ai plus de rentrée de loyer et dois rembourser les crédits pour une somme mensuelle de 1100 euros et payer les charges de copropriété pour un somme trimestrielle d'environ 1200 euros.
De plus, le syndic m'a assigné en justice parce que je ne peux plus payer les charges.
Je suis aux abois car je ne plus faire face à toutes mes charges.
Que puis-je faire? Que me conseillez-vous?
Merci de m'aider à résoudre ces problèmes.